

Communiqué **du Patriarcat grec-orthodoxe d'Antioche et de tout l'Orient**

Le 8 mars 2014

La délégation patriarcale antiochienne, composée des métropolitains Saba (ESPER) et Silouane (MOUSSI) et du Père Porphyrios (GEORGI), a pris part avec grande joie, et un engagement certain à faire réussir ses travaux, à la rencontre des primats des Eglises orthodoxes qui s'est tenue au siège du Patriarcat Œcuménique, ainsi qu'à ses travaux préparatoires. Lors de cette rencontre, la délégation antiochienne a évoqué le différend existant entre le patriarcat d'Antioche et le patriarcat de Jérusalem, et a essayé, sur orientations directes de Sa Béatitude le Patriarche Jean X qui n'a pas pu prendre part à la rencontre des primats pour des raisons de santé, et en coordination avec Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique, d'œuvrer en vue du règlement de ce différend d'une manière conforme aux décisions convenues lors de la réunion tenue à Athènes *-en juin 2013-* à laquelle avaient pris part des représentants des Eglises de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem.

Compte tenu du fait que toutes les tentatives entreprises par Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique et la délégation antiochienne avec Sa Béatitude le Patriarche de Jérusalem ont abouti à un échec,

Et attendu que l'Eglise de Jérusalem persiste à vouloir constituer un diocèse et à établir un évêque à sa tête, dans le périmètre de la juridiction canonique du patriarcat d'Antioche,

Et attendu que le Patriarcat de Jérusalem refuse toute solution à cette crise qui ne soit pas une confirmation du fait accompli, en dépit du fait que la majorité des Eglises orthodoxes reconnaît le caractère véridique de la position antiochienne,

Et attendu que l'Eglise d'Antioche a épuisé toutes les solutions iréniques, et a suspendu l'exécution de la décision de son Saint Synode visant la rupture de la communion avec le Patriarcat de Jérusalem et ce afin de réunir toutes les chances de succès à la rencontre des primats des Eglises orthodoxes, en espérant qu'il soit procédé au règlement de cette question pendant cette rencontre, avec un esprit de fraternité et de paix,

Et devant le refus du Patriarche de Jérusalem de l'intermédiation de Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique pour le règlement de cette question selon les dispositions de la tradition et du droit canonique,

Le Patriarcat d'Antioche a décidé ce qui suit :

1. Le retrait de sa délégation de la rencontre des primats des Eglises orthodoxes qui se déroule à Constantinople entre le 5 et le 9 mars 2014, et la suspension de sa signature sur son communiqué final jusqu'au règlement de cette crise,
2. La non-participation à l'office de la Divine Liturgie de clôture qui sera célébré le jour du Dimanche de l'Orthodoxie, exprimant ainsi le fait que l'unité orthodoxe ne peut se réaliser en présence d'une telle agression par une Eglise contre la juridiction territoriale d'une Eglise sœur, et de la dénégation par la

première de l'accord qui a été conclu avec le patronage bénéfique et aimant de Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique

3. L'évocation de la question de nouveau lors de la prochaine session du Saint Synode antiochien qui se tiendra le 27 mars 2014, afin de prendre les mesures qu'il juge opportunes en raison de cette nouvelle situation.

En conclusion, l'Eglise antiochienne ne peut que lancer un appel aux primats des Eglises orthodoxes sœurs afin qu'ils œuvrent au règlement de ce différend conformément aux dispositions du droit canon, le plus vite possible afin d'éviter l'obstacle que constitue cette question à l'unité orthodoxe.
